

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350
PV du Conseil Municipal du Jeudi 14 avril à 18h30 dans la Salle des Fêtes
Sur Convocation en date du 10 avril 2022

Présents :

Mesdames Gillian BROOME, Catherine SARRAZIN

Messieurs Pierre TEXIER, Gérard GALLAIS, Fabrice GUILLOT, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Thomas TAVERNIER

Absents excusés :

M. Daniel ARROYO BISHOP a donné pouvoir à M. Pierre TEXIER

Mme Sylvie ALBERT, M. Jean-Noël FLEGEO, M. Ludovic ERABLE, Mme Claire FAVREAUX, M. Philippe GANTHY.

Secrétaire de séance : M. Gérard GALLAIS

Invitée : Mme Angélique CHARRON – Adjoint Administratif

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du 24-03-2022
- 2) Délibération : Prorogation Prêt Caisse d'Epargne
- 3) Date de la Commission de Contrôle
- 4) Questions diverses

Ordre du Jour

- 1) Approbation du compte-rendu du 24-03-2022

Vote : Tous Pour

- 2) Délibération : Prorogation du prêt Caisse d'Epargne

Le Conseil Municipal vote la réalisation à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES d'un emprunt d'un montant de **150 000 EUROS** destiné à financer l'**Avenant de prorogation du C.R. n° 5923086 à la date du 05/05/2022, mis en place dans le cadre du préfinancement de subventions notifiées pour les travaux sur le groupe scolaire**

Cet emprunt aura une durée de totale de **1 AN**.

Ensuite, la Commune se libérera de la somme due à la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES par suite de cet emprunt :

Avec un différé total d'amortissement et paiement des intérêts suivant le taux choisi.

Les intérêts seront payables trimestriel au taux FIXE de **0,46 %**

**Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 150 EUROS.
La commune réglera, les intérêts courus entre le 05/02/2022 et le 05/05/2022 soit 172.50€**

En cas d'un remboursement par anticipation, les intérêts dus seront prélevés à la date du RA.

La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt.

L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit de la CAISSE EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTES

M. Pierre TEXIER, Maire de Taillebourg, est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Communauté de communes et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

Vote : Tous Pour

3) Date de la Commission de Contrôle

Les prochaines élections législatives auront lieu les dimanche 12 et 19 juin 2022.

La commission de contrôle doit se réunir entre le jeudi 19 mai et le dimanche 22 mai.

Mme Claire Favréaux, en charge de la Commission de Contrôle, sera absente du 17 au 30 mai 2022.

Renseignement pris auprès de la Préfecture, il convient de nommer un suppléant.

Monsieur le Maire fait appel des candidatures.

M. Thomas TAVERNIER est candidat.

Monsieur le Maire indique que M. Thomas TAVERNIER est nommé suppléant de Mme Claire Favréaux.

M. Thomas TAVERNIER doit contacter le secrétariat afin de communiquer la date de la prochaine commission de contrôle.

4) Question diverse

Pas de question diverse

Fin de la séance : 18h50